

NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-NEUVIÈME SESSION



*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
27e séance  
tenue le  
mercredi 16 novembre 1994  
à 10 heures  
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 27e SÉANCE

Président : M. KHAN (Pakistan)

SOMMAIRE

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- a) COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT (suite)
- b) ALIMENTATION ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (suite)
- c) PRODUITS DE BASE (suite)
- d) DÉVELOPPEMENT CULTUREL (suite)
- e) INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE DES PAYS EN TRANSITION À L'ÉCONOMIE MONDIALE (suite)
- f) COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (suite)
- g) CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (Habitat II) (suite)
- h) COOPÉRATION INTERNATIONALE EN VUE D'ÉLIMINER LA PAUVRETÉ DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (suite)
- i) INITIATIVE DES NATIONS UNIES SUR LES POSSIBILITÉS OFFERTES ET LA PARTICIPATION (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.2/49/SR.27  
3 janvier 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

94-82317 (F)

\*9482317\*

/...

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/49/204-E/1994/90, A/49/205-E/1994/91, A/49/229, A/49/256, A/49/307, A/49/378, A/49/381, A/49/395, A/49/412-S/1994/1078, A/49/422-S/1994/1086, A/49/424 et Add.1, A/49/479, A/49/493-S/1994/1142, A/49/506, A/49/541 et A/49/542)

- a) COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT (suite) (A/49/15 (vol. I et II), A/49/227 et Add.1 et 2, A/49/228-S/1994/827, A/49/277 et A/49/363; A/C.2/49/9)
- b) ALIMENTATION ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (suite) (A/49/438 et A/49/507)
- c) PRODUITS DE BASE (suite) (A/49/226, A/49/228-S/1994/827 et A/49/287-S/1994/894 et Corr.1)
- d) DÉVELOPPEMENT CULTUREL (suite) (A/49/159-E/1994/62 et Add.1 et 2)
- e) INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE DES PAYS EN TRANSITION À L'ÉCONOMIE MONDIALE (suite) (A/49/330)
- f) COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (suite) (A/49/347 et A/49/372)
- g) CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (Habitat II) (suite) (A/49/37, A/49/272 et A/49/640)
- h) COOPÉRATION INTERNATIONALE EN VUE D'ÉLIMINER LA PAUVRETÉ DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (suite) (A/49/572)
- i) INITIATIVE DES NATIONS UNIES SUR LES POSSIBILITÉS OFFERTES ET LA PARTICIPATION (suite) (A/49/287-S/1994/894 et Corr.1 et A/49/541)

1. M. NAMAKANDO (Zambie) dit que sa délégation partage entièrement les idées exprimées par le représentant de l'Algérie au nom du Groupe des 77 et approuve la déclaration du représentant de la Tunisie, Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

2. Le concept de développement durable désigne l'aptitude des pays à satisfaire les besoins fondamentaux que sont l'alimentation, le logement, la sécurité et l'épanouissement culturel. Le développement durable ne serait guère réalisable sans une aide importante de la communauté internationale dans les domaines du commerce, des finances et du transfert de technologie. C'est plus l'insuffisance des ressources que le manque d'information ou la mauvaise conception des politiques qui empêche un pays de parvenir au développement durable.

3. La délégation zambienne accepte les motifs pour lesquels le Secrétaire général n'a pas, à la session en cours, présenté un nouveau rapport sur l'élimination de la pauvreté. Le futur rapport devra s'inspirer des conclusions du prochain Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, en harmonisant les recommandations et les plans d'action qui résulteront de ces conférences.

4. Nombre de pays en développement, y compris la Zambie, appliquent des politiques d'ajustement structurel et ont mis au point des stratégies de lutte contre la pauvreté, ainsi que des programmes énonçant des objectifs précis à court et à long terme. Les institutions financières internationales ont exprimé leur intérêt et ont participé à cette oeuvre. Toutefois, ceux qui disposent de ressources financières pour s'attaquer efficacement au problème n'ont pas encore donné une preuve suffisante de leur engagement, ni tenu leurs promesses.

5. La contribution du secteur industriel au produit intérieur brut (PIB) a diminué dans beaucoup de pays africains, notamment en Zambie, où les réinvestissements ont baissé. La situation s'est améliorée depuis le début des années 90, bien que les coûts sociaux dus à la restructuration de l'économie zambienne aient été élevés. La Zambie a reçu une aide externe qui lui a permis, non sans mal, d'assez améliorer ses indicateurs macro-économiques pour attirer les investissements et encourager la croissance industrielle.

6. La délégation zambienne se félicite de l'aide accordée aux pays africains par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) dans le cadre de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique. L'ONUDI devrait continuer à développer ses activités, en particulier ses programmes de soutien du secteur privé. L'aide fournie en matière d'encouragement des investissements et d'industrialisation des zones rurales est particulièrement digne d'éloges. L'ONUDI contribue à créer des emplois comme à établir un climat propice aux investissements dans les secteurs de l'agro-industrie et de l'industrie manufacturière. À long terme, les investissements industriels devraient favoriser la croissance économique durable.

7. Le cuivre constitue l'essentiel des recettes d'exportation de la Zambie. Les fluctuations de ses cours ont rendu vains nombre des efforts de développement du pays et la délégation zambienne espère que la mise en place d'un fonds de diversification pour les produits de base africains sera plus bénéfique à l'économie zambienne que le Fonds commun pour les produits de base.

8. M. NAADJIE (Ghana) dit que l'importance du commerce en tant que moteur de la croissance pour les pays en développement est depuis longtemps reconnue. S'il est vrai que le succès des négociations d'Uruguay annonce une nouvelle période de croissance du commerce international, nombre d'économies africaines sont menacées par l'érosion de leurs marges préférentielles pour la plupart de leurs principales exportations, ce qui entraîne une baisse de leurs recettes d'exportation. Les mesures compensatoires incluses dans l'Acte final doivent prévoir un dispositif de protection pour les pays en lutte à des difficultés passagères.

9. Vu l'inquiétude suscitée par la situation actuelle des produits de base, la communauté internationale doit intervenir. La baisse à long terme des cours de ces produits et la faiblesse des liens entre leur secteur et les autres secteurs de l'économie rendent nécessaire la formulation de politiques destinées à établir et renforcer les liens entre programmes et stratégies de développement. La délégation ghanéenne demande instamment à la communauté internationale d'aider les pays en développement à mettre en place le dispositif d'appui

nécessaire et de fournir une aide financière et technique pour renforcer la compétitivité et accélérer la diversification des sources de revenu des pays tributaires des produits de base.

10. Les chefs d'État devront saisir l'occasion unique que représente le Sommet mondial pour le développement social pour définir des stratégies spécifiques de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Le programme d'action du Sommet doit comporter des chapitres sur la création d'emplois et le renforcement de l'intégration sociale. La responsabilité de la lutte contre la pauvreté doit être partagée par tous les pays, qui doivent donc accorder la priorité au soutien de l'action internationale dans ce domaine.

11. M. VALCARCE (Chili) dit que le succès des négociations d'Uruguay a ouvert la voie à une libéralisation des échanges propice au développement et donc de nature à stimuler l'économie mondiale tout entière. L'intervenant souligne l'importance d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles bien précises et il met en garde contre l'inobservation de ces règles, qui compromettrait les efforts déployés par les pays en développement pour accroître leurs exportations. Il y va de la bonne foi et de l'honneur des pays membres, comme de l'équité des relations internationales. Il importe au plus haut point que les pays, surtout ceux qui ont une influence considérable sur l'économie internationale, ratifient le plus rapidement possible les accords du GATT. L'amélioration de la compétitivité des secteurs exportateurs des pays en développement ne doit pas être considérée comme une menace par les principaux pays industrialisés.

12. Selon le représentant du Chili, il est possible de dissiper les craintes de voir l'issue des négociations du GATT se révéler trop coûteuse pour les pays en développement, particulièrement pendant la période d'ajustement initial et, à cet égard, il convient de saluer les efforts de la CNUCED.

13. La loi du marché et la notion d'avantages comparatifs doivent prévaloir. Il incombe à tous les pays de s'assurer que leurs décisions de politique économique sont adaptées à l'environnement économique international et de peser tous les effets possibles de leurs décisions à l'échelle mondiale. Aucune sorte de subventions, y compris agricoles, n'est admissible, car les subventions compromettent gravement le développement agricole dans plusieurs régions et contrecarrent les initiatives visant à assurer la sécurité alimentaire dans le monde; leur élimination est au moins aussi importante que l'adoption de nouveaux accords.

14. Les mesures d'ajustement, si prônées par les institutions financières internationales dans le cas des pays en développement, doivent s'appliquer à tous les pays sans distinction. Le commerce international doit être d'autant plus équitable que l'aide publique au développement s'amenuise.

15. Comme les pays en développement se heurtent à des difficultés pour concilier besoins de développement et exigences de l'environnement, il faut garantir leur accès aux nouvelles technologies propres. Le succès de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) est également de la plus haute importance.

16. M. YADAV (Inde) dit que le problème de la pauvreté nécessite l'élaboration d'une stratégie du développement qui conjugue des mesures visant à instaurer une croissance économique générale et des programmes destinés à certaines catégories de la population. Abstraction faite des efforts déployés pour créer un environnement économique international favorable, une approche individualisée peut également s'avérer nécessaire, selon que la pauvreté et l'absence de sources de revenus sont dues à un potentiel de production médiocre, faute de ressources, ou à un isolement géographique, qui privent une région de services sociaux et d'activités économiques. Une stratégie exhaustive doit également examiner les besoins des communautés et des groupes qui, pour des raisons historiques, ont pu se trouver privés de droits et avantages socio-économiques. Il faut également s'attacher à éliminer les inégalités séculaires dues à certains comportements de domination masculine dans la société et tenir compte des droits de l'enfant et des besoins de la jeunesse.

17. Il est essentiel de reconnaître le droit des pauvres à une vie digne, à une alimentation suffisante, au travail, à l'éducation, aux soins, au logement et au développement. Le droit à l'information est également primordial dans le cadre des stratégies de lutte contre la pauvreté. En vue de garantir tous ces droits, il faut élaborer des programmes qui permettent d'assurer un certain niveau d'emploi pour les pauvres des zones rurales et pour les jeunes chômeurs instruits des zones rurales et urbaines. Il faut également mettre en place des programmes visant à satisfaire les besoins de santé, d'éducation et d'alimentation des femmes et des enfants et organiser des campagnes massives d'alphabétisation au niveau local. D'autres marchés doivent être établis afin que les pauvres puissent pourvoir facilement à leurs besoins quotidiens.

18. L'Inde a mis en place un ambitieux programme d'emplois en milieu rural et un programme de création de petites entreprises individuelles en milieu urbain. Les Services intégrés en faveur de l'enfance s'occupent des enfants jusqu'à l'âge de 6 ans, des femmes enceintes et des mères allaitantes. Le Système de distribution publique fournit les principaux produits de base aux régions les plus arriérées et éloignées du pays. Afin de donner aux femmes des zones rurales les moyens de valoriser elles-mêmes leur potentiel, des mesures novatrices ont été formulées et sont actuellement appliquées par le biais de 120 000 agences postales situées dans la campagne indienne.

19. Aucun modèle de développement ne peut être appliqué universellement. Tout modèle doit être adapté aux groupes concernés et doit faire naître en eux le sentiment que les programmes adoptés sont leurs. L'ensemble de la population doit participer à la définition des politiques de développement. À cet égard, l'Inde a récemment modifié sa constitution en vue de déléguer des pouvoirs financiers et administratifs considérables aux organes locaux au niveau des villages et des agglomérations urbaines.

20. Il importe que les pauvres, en particulier les femmes, puissent s'organiser et bénéficier de l'appui des structures et des institutions. Les organisations non gouvernementales ont un rôle essentiel à jouer dans ce domaine.

21. Mme HOMANOVSKA (Ukraine) dit que les pays en transition prennent des mesures sans précédent pour passer rapidement à l'économie de marché et assurer leur intégration à l'économie mondiale. La transition sera plus longue et plus

compliquée que prévu. En Ukraine, le processus de restructuration économique et de renouveau social se déroule dans un contexte marqué par le déclin de la production industrielle, un taux d'inflation élevé, l'absence de réglementation dans le domaine du crédit et de la finance, une crise des paiements aiguë, une situation critique en matière d'investissements et un déclin brutal du niveau de vie.

22. Le Président ukrainien a récemment esquissé une nouvelle stratégie de développement économique qui contribuera à stabiliser le système monétaire du pays. Cette stratégie créera les conditions nécessaires à une réforme globale du système monétaire et à l'introduction d'une nouvelle devise nationale, la hryvnya. De profonds changements institutionnels sont également prévus, le plus important étant la réforme du régime de propriété. L'Ukraine procède également à d'importantes réformes foncières.

23. En matière de politique économique extérieure, l'Ukraine s'oriente vers une stratégie énergique de développement économique axée sur les exportations, fondée sur le renforcement des capacités d'exportation du pays dans des domaines prioritaires de l'économie, l'adoption de mesures visant à libéraliser les relations économiques extérieures, une réforme des bases juridiques et institutionnelles des activités économiques extérieures comme l'exigent le GATT et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et la promotion d'une politique économique extérieure régionale.

24. Pour mettre en oeuvre ces réformes économiques, l'Ukraine utilisera au maximum ses propres capacités économiques. Toutefois, à l'heure actuelle, le succès de ces réformes dépend beaucoup de l'aide extérieure. La délégation ukrainienne est reconnaissante aux pays qui comprennent les problèmes de l'Ukraine et lui apportent l'appui nécessaire.

25. Comme le montre le rapport du Secrétaire général sur l'intégration des économies en transition à l'économie mondiale (A/49/330), on se rend de mieux en mieux compte que la transition vers l'économie de marché est un processus long et difficile qui exige l'aide de l'ensemble de la communauté internationale. À l'avenir, les rapports devraient fournir des informations plus précises sur le type et le volume de l'aide apportée aux pays en transition, ainsi que des recommandations plus concrètes sur les activités futures de l'ONU dans ce domaine. En particulier, les programmes de l'Organisation dans les domaines économique et social devraient être plus orientés vers des pays en transition.

26. Lorsque l'OMC aura été créée, le système GATT/OMC deviendra l'un des organismes les plus importants en matière de réglementation des relations économiques internationales. Dans ce nouveau système institutionnel, la CNUCED, qui était devenue l'instance internationale la plus représentative pour les questions de commerce et de développement, aurait un rôle accru. L'assistance aux pays en transition qui s'orientent vers une économie de marché devrait être l'une de ces principales activités. La délégation ukrainienne espère que les activités du système GATT/OMC contribueront à libéraliser le commerce et à instaurer un système commercial ouvert et transparent qui permettra aux pays en transition, notamment l'Ukraine, d'accroître leurs exportations vers les marchés mondiaux.

27. L'Assemblée générale devrait adopter, à sa session actuelle, les décisions nécessaires qui accroîtraient les possibilités des pays d'Europe de l'Est de proposer leurs biens et services aux marchés mondiaux. Ces éléments devraient se traduire par une résolution d'ensemble sur les questions commerciales internationales qui serait adoptée par la Deuxième Commission.

28. M. DZUNDEV (ex-République yougoslave de Macédoine) rappelle qu'à sa quarante-huitième session, l'Assemblée générale a souligné à juste titre qu'il importait que les économies en transition soient pleinement intégrées à l'économie mondiale. Le rapport du Secrétaire général sur la question (A/49/330) indique clairement que les résultats économiques des pays concernés ne sont pas satisfaisants. Des contraintes et des problèmes nouveaux sont apparus, et, jusqu'à présent, seuls quelques-uns de ces pays ont montré des signes de redressement, et ce bien qu'ils s'efforcent d'améliorer la coopération entre eux. Une coopération plus large et effective avec les organisations internationales et les institutions financières compétentes, en particulier le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, demeure essentielle.

29. Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Gouvernement et les secteurs public et privé s'efforcent de parvenir à une croissance orientée vers le marché et à un développement durable. La transition s'effectue alors que la situation matérielle, sociale et politique est extrêmement difficile. Les échanges extérieurs, les importations et les exportations ont chuté en raison de la perte des marchés traditionnels des anciens pays membres du Conseil d'assistance économique mutuelle, de l'imposition de sanctions à l'encontre de la Yougoslavie et de l'embargo contre l'ex-République yougoslave de Macédoine décrété par la Grèce en février 1994.

30. En coordination avec le FMI et la Banque mondiale, le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine met en place un programme visant à stabiliser l'économie, notamment en intensifiant les réformes économiques structurelles et en introduisant des réformes sociales. Le succès du processus de transition dépend du développement des échanges extérieurs, de l'accroissement des apports financiers, de l'amélioration de l'accès aux marchés et de l'élimination de tous les types de barrières commerciales. L'intégration régionale et mondiale doit être menée rapidement, en se fondant sur la notion d'interdépendance.

31. M. APTSIAURI (Géorgie) dit que le point à l'examen est l'un des plus importants de ceux inscrits à l'ordre du jour de la Commission et qu'il offre l'occasion d'examiner les problèmes à la lumière des nouvelles réalités politiques et des défis économiques récents. La question de l'intégration des économies en transition à l'économie mondiale et celle du commerce et du développement sont particulièrement importantes pour la délégation géorgienne, qui apprécie à sa juste valeur l'action que le système des Nations Unies et d'autres institutions internationales mènent pour faire face aux problèmes économiques des pays en transition. L'intervenant se félicite également de l'aide technique et humanitaire fournie à son pays.

32. Un certain nombre de pays en transition, dont la Géorgie, se heurtent à des obstacles inattendus qui ralentissent leur développement et rendent donc nécessaire une aide supplémentaire de la communauté internationale. En Géorgie,

les performances économiques sont encore plus médiocres que dans d'autres pays en transition, membres de la Communauté d'États indépendants. La situation économique actuelle se caractérise par la faiblesse de l'industrie, des approvisionnements en énergie inadaptés, des pénuries alimentaires, un système monétaire affaibli et un taux de chômage élevé.

33. Comme l'indique à juste titre le document A/49/330, les efforts de la communauté internationale pour venir en aide aux économies en transition n'ayant pas encore produit les effets escomptés, la délégation géorgienne convient que de nouvelles ressources publiques doivent être identifiées et mobilisées. Elle se félicite que la coordination entre tous les organes des Nations Unies concernés par la fourniture d'une aide économique et technique aux pays en transition soit encore renforcée, et elle précise que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), très actif en Géorgie, a un rôle essentiel à jouer à cet égard. Toutefois, la Géorgie ne compte pas faire appel uniquement à l'aide étrangère : le Gouvernement a lancé un programme global de redressement de l'économie nationale axé sur les investissements étrangers, la réglementation du système bancaire, la libéralisation plus poussée du commerce et la privatisation, en particulier, dans l'agriculture.

34. La délégation géorgienne se félicite que les négociations d'Uruguay aient été menées à bien et elle considère que la libéralisation du commerce contribuerait fortement à démocratiser les relations économiques internationales, pour le plus grand profit de l'ensemble de la communauté internationale. Elle souhaite voir adopter une résolution d'ensemble sur le commerce international tenant compte des besoins et des intérêts des pays les plus vulnérables, et attache une grande importance à l'amélioration des termes de l'échange, sur le plan tant bilatéral que multilatéral, à la libéralisation des régimes commerciaux, ainsi qu'à la réduction et à l'élimination des mesures tarifaires et non tarifaires discriminatoires.

35. M. ABDELGHANI (Qatar) estime que l'économie mondiale est en développement constant et que tous les États sont de plus en plus étroitement liés. Aucun pays, aussi développé soit-il, ne peut se suffire entièrement à lui-même. À sa trente-neuvième session, le Conseil du commerce et du développement a reconnu que la libéralisation du commerce constitue un moyen important d'accroître l'efficacité économique et d'améliorer l'allocation de ressources et la croissance dans tous les pays. La communauté internationale doit en conséquence appuyer les efforts des pays en développement dans ce domaine, en facilitant leur accès aux marchés, en augmentant les ressources financières disponibles et en réduisant le fardeau de la dette. La conclusion des négociations d'Uruguay ouvre une ère nouvelle en matière de libéralisation des échanges et de coopération économique internationale, et il y a lieu d'espérer que tous les États parties ratifieront les accords adoptés à l'issue de ces négociations, afin que l'OMC devienne un organe impartial de supervision du commerce mondial.

36. Le Qatar est un partisan convaincu de la liberté des échanges; à cet égard, il considère que le commerce international est un élément essentiel du développement économique qui contribue à réduire le fossé entre pays développés et pays en développement. Les premiers se doivent d'aider les seconds et les économies en transition, en ouvrant, sans restriction, leurs marchés aux produits de ces pays. Ces derniers doivent également encourager davantage



l'entreprise privée, les investissements et les exportations. Les statistiques montrent que tous les pays bénéficient de la libéralisation des échanges. Les intérêts des pays développés et de ceux en développement, loin d'être antagoniques, sont complémentaires; par exemple, l'augmentation des ressources des pays en développement leur permettrait d'acheter des produits aux pays développés.

37. Or, en dépit de la tendance à l'intégration de l'économie mondiale, les problèmes auxquels se heurtent les pays en développement sont très semblables à ceux qu'ils rencontraient dans les années 80. Les plans de développement n'ont pas atteint leurs buts, et la pauvreté, les déséquilibres commerciaux, le fardeau de la dette extérieure et de dangereux problèmes écologiques persistent, malgré les importants ajustements auxquels nombre de ces pays ont procédé afin de stimuler leurs économies, de distribuer et d'exporter leurs produits, et d'améliorer l'accès aux marchés. En 1994, la Réunion ministérielle des pays les moins avancés a déclaré que la communauté internationale ne remplissait pas pleinement son obligation d'aider ces pays à instaurer la démocratie, à respecter les droits de l'homme, à développer leurs capacités nationales et à s'orienter vers une économie libérale.

38. De nombreuses sociétés sont, hélas, déchirées par des conflits interethniques qui ont amené un nombre considérable de réfugiés à fuir leurs pays et entraîné d'importants mouvements internes de populations. Une telle situation a accru la misère tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil. Des millions de personnes qui ont migré de zones rurales vers les villes vivent dans des conditions affreuses, sans services de base. La paix et la sécurité internationales ne peuvent être instaurées sans croissance et développement économiques; tous les pays devraient par conséquent unir leurs efforts pour régler leurs différends et parvenir à un développement durable fondé sur la coopération économique internationale.

39. M. THANARAJASINGAM (Malaisie) déclare que sa délégation souhaite que les principaux pays industrialisés ratifient immédiatement l'Acte final des négociations d'Uruguay afin de ne pas retarder la création de l'OMC. Les pays doivent respecter strictement l'engagement qu'ils ont pris de ne pas introduire de règles ou de procédures risquant d'entraver le libre accès aux marchés.

40. Pour ce qui est du développement durable et de la coopération économique internationale, des normes environnementales ne doivent pas être imposées de manière arbitraire ou unilatérale, que ce soit en matière commerciale ou dans d'autres domaines des relations entre États. Les préoccupations écologiques ne devraient pas servir de prétexte au protectionnisme, mais prendre en compte, de manière équitable et différenciée, les responsabilités des pays développés et celles des pays en développement.

41. L'établissement d'une relation entre conditions de travail et commerce ne se justifie pas, dans la mesure où il pourrait s'agir là d'une nouvelle forme de protectionnisme. Les questions de travail relèvent de la compétence de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et non de l'OMC. La délégation malaisienne se félicite du soutien inestimable que la CNUCED a apporté aux pays en développement, en particulier lors des négociations sur les produits de base. Le rôle de la CNUCED devrait être accentué pour qu'elle contribue à

l'intégration des pays en développement au système commercial multilatéral et au renforcement des capacités nationales en matière de commerce et de développement.

42. La Malaisie, qui a toujours été hostile au protectionnisme et a constamment appuyé la libéralisation des échanges, ne peut qu'accueillir avec satisfaction les efforts régionaux en faveur du commerce. Bien qu'elle soit opposée aux blocs commerciaux, elle estime que la zone de libre échange de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) est compatible avec le GATT et ne constitue pas une barrière pour les pays tiers.

43. L'ONUDI a entrepris, à juste titre, de réévaluer ses priorités et d'accroître ses capacités institutionnelles. Elle devrait s'attacher avant tout à créer un environnement favorisant le développement industriel durable et mettre l'accent sur le renforcement de la concurrence internationale en stimulant la participation du secteur privé et en encourageant les investissements étrangers et les techniques. L'ONUDI devrait également privilégier la mise en valeur des ressources humaines, développer des services d'appui à l'industrie efficaces et procéder à des couplages effectifs grâce à l'expansion des petites et moyennes industries.

44. La base technique de nombreux pays en développement devrait être améliorée grâce à la mise en place d'un programme efficace de renforcement des capacités, à des cours de formation spécialisés et à la recherche-développement, ainsi qu'à l'octroi de bourses. Il s'agit d'accroître les capacités et l'expérience endogènes. L'ONUDI devrait faciliter ce processus dans des domaines tels que les approvisionnements et l'encouragement de la coopération internationale au sein du secteur privé.

45. La mise en valeur des ressources humaines dans le secteur de l'industrie devrait comporter une formation s'adressant à la main-d'oeuvre hautement qualifiée et viser à améliorer les compétences dans des domaines d'activités spécialisés, en fonction du niveau de développement industriel du pays concerné. Une collaboration effective s'impose entre les secteurs public et privé et les instituts d'enseignement, de même qu'avec les établissements supérieurs de formation et de technologie des pays développés.

46. Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) a souligné que les gouvernements et la communauté internationale ont un rôle essentiel à jouer si l'on veut résoudre pour tous, et de façon durable, les problèmes du logement. L'urbanisation rapide et la mobilité accrue de la population augmentent les difficultés qui se posent pour les établissements humains; des conceptions plus novatrices, tenant compte des écosystèmes locaux, doivent donc être envisagées.

47. M. MAUNG (Myanmar) dit que toute tentative d'utilisation des denrées alimentaires comme moyen de pression politique et économique est répréhensible. La communauté internationale devrait s'attacher à renforcer la coopération et à jeter ainsi les bases d'une sécurité alimentaire durable, en particulier dans les pays en développement.

48. Malgré le succès des négociations d'Uruguay, il reste beaucoup à faire pour améliorer le commerce international. Les négociations n'ont pas pleinement tenu compte des intérêts des pays en développement; à cause du protectionnisme, ces pays doivent encore faire face à une concurrence commerciale serrée et complexe.

49. L'intervenant se félicite de la convocation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) qui devrait permettre d'aborder les problèmes des villes et des établissements ruraux de façon approfondie.

50. Estimant que la suppression de la pauvreté à l'échelon mondial et l'amélioration des conditions de vie de millions de gens de par le monde figurent parmi les objectifs les plus importants des politiques de développement, la délégation du Myanmar soutient l'appel lancé par le Groupe des 77 en faveur d'une reprise du dialogue Nord-Sud. Un dialogue constructif fondé sur des intérêts communs et des avantages mutuels devrait renforcer la coopération économique internationale en faveur du développement.

51. En 1988, le Gouvernement du Myanmar a adopté un certain nombre de mesures de réforme économique fondamentales portant notamment sur la libéralisation du commerce et le renforcement du rôle des secteurs coopératif et privé et incluant la promulgation de la loi de l'Union de Myanmar sur les investissements étrangers. Ces mesures se sont traduites par des taux de croissance économique de 10 % en 1992-1993 et 5,8 % en 1993-1994.

52. M. MARTINI HERRERA (Guatemala), parlant également au nom du Costa Rica, d'El Salvador, du Honduras, du Nicaragua et du Panama, dit que ces pays ainsi que le Belize ont créé une Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale. Cette initiative fournit un cadre à des politiques, programmes et activités à court, moyen et long terme marquant une évolution dans le schéma de développement de la région. Elle prend également en compte la situation spécifique de l'Amérique centrale, qui a instauré un climat favorable à l'investissement privé, axé les dépenses publiques sur des mesures de lutte contre la pauvreté et mis en oeuvre des programmes d'ajustement économique mais est encore confrontée à d'énormes problèmes sociaux menaçant sa stabilité.

53. Les objectifs des pays d'Amérique centrale pour ce qui est du développement durable correspondent à ceux définis dans l'Action 21. Tous les pays de la région sont déterminés à faire respecter la vie sous toutes ses formes et à promouvoir une paix durable, une démocratie faisant appel à la participation, le respect des droits de l'homme et l'intégration économique. La communauté internationale peut et doit contribuer au développement durable de la région par le biais des mécanismes de coopération novateurs. Une récente réunion des chefs d'État de la région a invité les pays membres de la communauté internationale à devenir membres de l'Alliance.

54. En adhérant à l'Alliance, les États Membres contribueraient à la réalisation des objectifs que sont la paix et le développement dans la région dans le cadre d'Action 21. Ils contribueraient également à protéger la diversité biologique de la région, à promouvoir la mise au point et le transfert de technologies propres et à encourager l'écotourisme durable. Ils pourraient en outre contribuer à réduire la pollution de l'environnement, mettre un terme à

la déforestation et promouvoir des activités productives en matière de foresterie et la mise au point de nouveaux produits ne portant pas atteinte à l'environnement.

55. M. ACHA (Pérou) dit que la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) devrait compléter les autres conférences mondiales connexes qui auront lieu en 1994 et 1995. Pour en assurer le succès, une troisième session du Comité préparatoire devrait être convoquée à New York en janvier ou février 1996.

56. L'orateur se félicite de la création de comités nationaux comprenant des organisations non gouvernementales. Les réunions et séminaires régionaux sur des questions comme les finances municipales et l'aménagement urbain revêtent une importance toute particulière. Il serait extrêmement utile pour les autres organismes et programmes des Nations Unies de participer à ces préparatifs.

57. L'intervenant se déclare préoccupé par le fait que les ressources nécessaires au processus préparatoire ne sont pas encore suffisantes et demande instamment que 80 % desdites ressources soient allouées aux programmes nationaux.

58. Les efforts déployés au cours du processus préparatoire devraient permettre d'adopter des politiques et stratégies sectorielles et intersectorielles plus efficaces, liant la gestion des établissements humains aux modèles et programmes socio-économiques nationaux et identifiant les niveaux d'investissement nécessaires pour mettre en place des mécanismes durables applicables aux niveaux national, local et communautaire. Afin d'assurer le succès du processus préparatoire, il conviendrait de diffuser plus largement les informations concernant Habitat II et de les présenter sous une forme simple et concise.

59. M. BASHIR (Soudan) relève dans le rapport du Secrétaire général sur Habitat II (A/49/272), qu'en 2020, 45 % de la population africaine habitera en ville alors que ceux qui resteront dans les campagnes continueront de vivre dans des conditions très primitives. Tel est certainement le cas du Soudan, où des millions de personnes ont quitté les campagnes pour vivre dans les bidonvilles des banlieues, dans des conditions effroyables et extrêmement dangereuses, menaçant la structure économique et sociale du pays. Le Gouvernement a donc formulé des plans afin de desservir les campagnes et par là même de mettre un terme à cette émigration et de faire des bidonvilles des endroits où il est possible de vivre décemment. La mise en oeuvre de ces plans a déjà commencé avec la construction de routes et la prestation de certains services. Les gens ont alors été encouragés à vivre dans les nouveaux établissements. Les plans se sont heurtés à une opposition limitée dans un quartier populaire de la capitale car certains milieux occidentaux en ont fait une question politique, ignorant les nobles intentions à l'origine de ces décisions. Les efforts du Gouvernement soudanais dans le domaine des établissements humains ne sont pas isolés mais font partie d'un processus continu mû par la volonté de fournir un logement adéquat et des conditions de vie décentes à la population, conformément à ce que prônent les Nations Unies.

60. Le développement économique des pays en développement est entravé par leur dépendance vis-à-vis d'un petit nombre de produits de base dont ils ne peuvent

maîtriser les cours, qui ne cessent de baisser. Nombre de ces pays ont par conséquent essayé d'exporter des produits manufacturés coûteux et de diversifier leurs exportations de toute autre manière afin de réduire leur dépendance vis-à-vis des produits de base. Compte tenu de l'issue des négociations d'Uruguay et de la création de l'OCM, la délégation soudanaise demande une assistance à l'exportation de produits venant des pays en développement et l'ouverture des marchés mondiaux à leurs produits manufacturés.

61. Avec la faim et la maladie, la pauvreté est l'un des plus grands ennemis de l'humanité. Le Gouvernement soudanais a mis au point un plan global de lutte contre la pauvreté passant par l'élévation du niveau de vie des populations rurales grâce à des plans de développement économique et social et l'application de projets similaires à l'intention de la population pauvre des villes. La taxe islamique de charité devrait permettre de mobiliser des ressources à distribuer entre les nécessiteux, les veuves et les orphelins. En outre, l'État a créé un fonds de secours à l'intention des plus pauvres. Avec un budget de 6 milliards de livres soudanaises, le fonds devait permettre de subventionner les biens de consommation de base. Il est également prévu de fournir un appui aux industries familiales afin de donner la possibilité aux pauvres de contribuer à la vie économique du pays. Enfin, une banque d'épargne sociale, dotée d'un capital de 3 milliards de livres soudanaises, a été créée. L'ensemble du programme a eu des effets tangibles incontestables sur la vie de nombreux pauvres dans le pays.

62. Parce que les économies du monde dépendent beaucoup les unes des autres, la coopération économique internationale est essentielle pour remédier à la situation économique actuelle, qui voit les pays riches s'enrichir et les pays pauvres s'appauvrir. Les efforts du Gouvernement soudanais pour combattre la pauvreté ont eu des résultats positifs mais celui-ci n'a pu parvenir à ses objectifs que grâce à l'assistance et la coopération internationales.

63. Mme KLEIN-LOEMBAN TOBING (Suriname) dit que l'objectif principal de la coopération internationale est de promouvoir le développement durable et de veiller à ce que ce développement soit avant tout axé sur l'être humain, l'accent étant mis sur la croissance économique et la protection de l'environnement. Dans les pays du Sud, dont le Suriname fait partie, la grande majorité de la population a un besoin urgent d'une meilleure protection sociale. Les groupes les plus vulnérables – enfants, femmes, personnes âgées et handicapées – sont ceux qui pâtissent le plus des politiques économiques imprévoyantes, des erreurs politiques, des guerres et des graves violations des droits de l'homme.

64. Dans le rapport du Corps commun d'inspection sur les besoins de développement propres aux petits États Membres (A/49/424), le Suriname a été inscrit sur la liste des contributeurs nets au PNUD parce qu'il a été estimé que son revenu par habitant était supérieur à 3 000 dollars. Mais l'inflation a été si élevée dans le pays que le véritable revenu par habitant en 1993, d'après les chiffres de la Banque mondiale, était de 1 210 dollars. Le taux de change officiel a été révisé et fixé à un taux plus réaliste et le Suriname espère qu'il fera rapidement l'objet d'un reclassement et pourra ainsi bénéficier de programmes d'aide.

65. Les objectifs les plus importants en matière de développement sont l'élimination totale de la pauvreté, l'annulation ou la réduction de la dette extérieure et des changements fondamentaux dans les politiques d'ajustement structurel. La dimension culturelle du développement ne devra cependant pas être négligée. La délégation surinamaïse se félicite du rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) concernant la Décennie mondiale du développement culturel (A/49/159-E/1994/62) ainsi que du rapport du Secrétaire général sur le rôle des femmes dans le développement (A/49/378). Seul un partenariat réel entre hommes et femmes permettra de parvenir à un développement durable dans la paix, l'harmonie et la dignité pour tous.

66. M. KAYALAR [Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)], répondant aux questions et observations des délégations, dit que l'ONUDI se félicite que l'on reconnaisse l'importance de l'industrialisation pour le développement durable et que l'on soutienne le rôle joué par l'Organisation. L'industrialisation est un instrument essentiel de la promotion et de l'accélération de la croissance et du développement, et un climat favorable aux investissements et aux initiatives du secteur privé est capital pour la création d'emplois productifs. M. Kayalar se félicite de l'appui apporté aux activités de l'ONUDI touchant la technologie informatique, l'amélioration des normes de production et des qualifications de la main-d'oeuvre et l'aide dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Une réunion a été organisée pour faire suite à la demande d'informations plus complètes sur les progrès réalisés au niveau de la mise en oeuvre de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique.

67. Répondant à une question posée par le représentant de l'Autriche, l'orateur indique que le Conseil du développement industriel a adopté à sa récente dernière session un certain nombre de décisions importantes portant sur l'environnement, l'énergie et le développement durable, l'intégration des femmes dans le développement industriel, la coopération économique et technique entre pays en développement, le développement et la privatisation du secteur privé et la structure de l'ONUDI au niveau de l'Organisation et des effectifs. Le Conseil a de fait supprimé le poste de directeur général adjoint afin de réduire la taille de l'appareil bureaucratique de l'Organisation.

68. Il est particulièrement opportun, au moment où le Secrétaire général et les États Membres s'efforcent de formuler un agenda pour le développement, d'examiner l'importance de l'industrie pour le développement durable et la coopération économique internationale. L'ONUDI est prête à coopérer à cet effort dans toute la mesure du possible.

69. M. KRASSOWSKI (Directeur assistant du Département de la coordination des politiques et du développement durable) dit qu'il se félicite des conseils donnés par les États Membres à propos de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté. Pour ce qui est des consultations avec les gouvernements, mentionnées au paragraphe 7 du rapport du Secrétaire général (A/49/172), les contributions de ces derniers seront acheminées par le biais des comités préparatoires du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les femmes et de la Commission du développement durable. Les États Membres pourront également soumettre des

observations écrites s'ils le souhaitent. Le Groupe de travail spécial mentionné au paragraphe 13 est un organe intradépartemental créé par le Secrétaire général.

70. Le calendrier de préparation du programme de l'Année sera le fruit de ces consultations et un premier projet sera présenté, à sa session de juin 1995, au Conseil économique et social, organe s'occupant de la coordination de l'Année. Le texte révisé sera présenté à la Deuxième Commission pour examen au cours de la cinquantième session de l'Assemblée générale.

71. Le rapport du Secrétaire général a été considéré comme un rapport intérimaire; sa brièveté ne devrait cependant pas signifier que le Secrétariat ne s'intéresse pas à cette question. Un certain nombre d'autres initiatives concernant la pauvreté ont également été adoptées. L'intégration de tous les travaux réalisés sur la pauvreté en un tout cohérent constituera une tâche majeure, que l'adoption d'un cadre politique à l'issue du Sommet mondial pour le développement social ne pourra que faciliter.

72. M. DOURAS (Grèce), exerçant son droit de réponse, dit indiqué que dans sa déclaration au titre du point 88 e), le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine a, aux termes de la résolution 817 (1993) du Conseil de sécurité, désigné ce pays de façon inappropriée. Il ne fournira pas de compte rendu détaillé des raisons à l'embargo économique imposé par la Grèce contre ce pays, car la question a été examinée dans d'autres instances.

73. M. DZUNDEV (ex-République yougoslave de Macédoine), exerçant son droit de réponse, indique que le représentant de la Grèce a interprété de façon erronée la résolution 817 (1993) du Conseil de sécurité. Aucune résolution de l'Organisation des Nations Unies n'interdit à son pays d'utiliser le nom "Macédoine". Son pays, qui est enclavé, se voit refuser son droit d'accès à la mer. Il est dans l'intérêt économique des deux pays de lever l'embargo.

La séance est levée à 12 h 50.